

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 218 MILICE INDIGENE ET MILITAIRES DETACHES HORS CADRES.

n° 218

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mars 1943

Numéro JO
n° 6 du 15/03/1943

Date du numéro
15 mars 1943

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n. 35 du 13 Janvier 1943 est rapporté. Le Capitaine COLLET DE CANTELOUP de l'armée de l'Air, est désigné comme Com mandant de l'Air en Côte Française des Somalis et Ordonnateur Secondaire Matières et Finances des Services de l'Air en rempla cement du Chef de Bataillon LA GER.